

Remplace SIA 261/1:2003

Einwirkungen auf Tragwerke – Ergänzende Festlegungen
Azioni sulle strutture portanti – Disposizioni complementari
Actions on structures – Supplementary Specifications

Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires

261/1

Numéro de référence
SN 505261/1:2020 fr

Valable dès le: 2020-11-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Références normatives	5
0.3 Dérogations	5
1 Terminologie	6
1.1 Termes et définitions	6
1.2 Symboles, termes et unités	7
2 Dangers naturels gravitaires	10
2.1 Généralités	10
2.2 Classes d'ouvrages	11
3 Crues	12
3.1 Généralités	12
3.2 Facteurs d'importance et majorations de la hauteur	12
3.3 Actions	13
3.4 Mesures portant sur la conception et la construction	14
4 Glissements de terrain	15
4.1 Généralités	15
4.2 Facteurs d'importance	16
4.3 Actions	16
4.4 Mesures portant sur la conception et la construction	17
5 Laves torrentielles	18
5.1 Généralités	18
5.2 Facteurs d'importance et majorations de la hauteur	18
5.3 Actions	19
5.4 Mesures portant sur la conception et la construction	20

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

AVANT-PROPOS

La norme SIA 261/1 complète la norme SIA 261 *Actions sur les structures porteuses*.

La présente édition de la norme SIA 261/1 résulte d'une révision de l'édition de 2003. Les erreurs identifiées de nature rédactionnelle et technique ont été corrigées et la norme a été adaptée aux connaissances techniques les plus récentes. Son contenu a été restructuré. Les chapitres consacrés aux dangers naturels gravitaires et à la grêle ont été entièrement remaniés et largement complétés. Ils se réfèrent aux documents de base sur les dangers élaborés par les cantons à la demande de la Confédération.

Le chapitre 2 pose les principes et définit les classes d'ouvrages appliqués aux chapitres 3 à 9. Les actions dues aux dangers naturels sont subdivisées comme suit:

- Chapitre 3, crues: actions dues aux inondations et à l'érosion des berges.
- Chapitre 4, glissements de terrain: actions dues aux glissements spontanés et permanents ainsi qu'aux dolines.
- Chapitre 5, laves torrentielles: actions dues aux laves torrentielles s'écoulant dans des lits de cours d'eau ainsi qu'aux coulées de boue.
- Chapitre 6, chutes de pierres, de blocs et de glace: actions dues aux processus de chute.
- Chapitre 7, avalanches: actions dues aux avalanches coulantes et poudreuses.
- Chapitre 8, pression due à la neige: actions dues au glissement et au fluage de la neige sur une pente.
- Chapitre 9, grêle: définition des classes de résistance à la grêle.

Le chapitre 10 « Vent » a seulement été complété par une référence à la norme européenne. Le chapitre 11 « Séisme » définit désormais les exigences posées aux études spectrales de site et aux études de microzonage spectral. Le chapitre 12 « Actions sur les coffrages » précise les valeurs caractéristiques devant être appliquées. Le chapitre 13 « Température du lieu » a été adapté aux séries de mesures actuellement disponibles. Au chapitre 14 « Trafic routier », les modèles de charge ont été adaptés aux connaissances techniques les plus récentes. Le chapitre 15 « Exploitation des ponts roulants » se réfère désormais aux classes de spectres de charge selon les normes européennes en la matière. Les chapitres 16 « Forces de frottement et de rappel des appuis » ainsi que 17 « Utilisation de silos et de réservoirs » n'ont subi que quelques retouches de nature rédactionnelle.

Les annexes ont été largement complétées par les annexes A à F, qui ont trait au dimensionnement sous les actions liées aux dangers naturels gravitaires. L'annexe G présente la carte des zones de grêle. L'annexe H consacrée aux ponts roulants n'a pas été modifiée.

Groupe de travail SIA 261/1

Organisations représentées dans la commission SIA 261 et dans le groupe de travail SIA 261/1

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
EPFL	École Polytechnique Fédérale de Lausanne
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFT	Office fédéral des transports
WSL	Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF

Commission SIA 261, Actions sur les structures porteuses

		Représentant de
Président	Pierino Lestuzzi, Dr. sc. techn., ing. civil dipl. EPF/SIA, Lausanne	EPFL
Membres	Andrea Bassetti, Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Michael Baur, Prof. Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. TU/SIA, Horw Blaise Duvernay, dipl. Bau-Ing. ETH, Berne Thomas Egli, Dr. sc. techn., dipl. Kulturing. ETH/SIA, Saint-Gall Armand Fürst, Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Aarwangen Claudio Hauser, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Andreas Keller, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Berne Stefan Margreth, dipl. Bau-Ing. ETH, Davos Alain Nussbaumer, Prof. Dr, ing. civil dipl. EPF/SIA, Lausanne Giovanni Pedrozzi, ing. civil dipl. EPF/SIA, Lugano Fritz Ruchti, dipl. Bau-Ing. HTL, Berne Rudolf Vogt, Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Thomas Wenk, Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	Bureau d'études HES OFEV Bureau d'études Bureau d'études AEAI Bureau d'études WSL EPFL Bureau d'études OFT Bureau d'études Bureau d'études

Groupe de travail SIA 261/1

Présidence	Thomas Egli, Dr. sc. techn., dipl. Kulturing. ETH/SIA, Saint-Gall	Bureau d'études
Membres	Blaise Duvernay, dipl. Bau-Ing. ETH, Berne Werner Gerber, dipl. Bau-Ing. FH, Birmensdorf Claudio Hauser, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Alois Käslin, dipl. Bau-Ing. FH, Hergiswil Andreas Keller, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Berne Stefan Margreth, dipl. Bau-Ing. ETH, Davos Thomas Wenk, Dr. sc. techn., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	OFEV Bureau d'études AEAI Bureau d'études Bureau d'études WSL Bureau d'études

Responsable
Bureau SIA

Heike Mini, dipl. Bau-Ing. TU/SIA, Zurich

Adoption et validité

La commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 261/1 le 2 juin 2020.

Elle est valable dès le 1^{er} novembre 2020.

Elle remplace la norme SIA 261/1 *Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires*, édition 2003.

Copyright © 2020 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.